



CONSEIL COMMUNAL DE PENTHAZ

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PREAVIS MUNICIPAL N°03 – 2020

« Budget 2021 »

La commission des finances (ci-après « la commission ») composée de M. Muster (président), de Mmes Baudet (rapporteuse) et Bogorad Quiroga et de MM. Declercq, Parisod et Zimmermann, M. Pahud étant excusé, s'est réunie le mercredi 3 novembre au foyer de la Grande Salle en présentiel dans le respect des normes en vigueur liées au COVID-19 en présence de M. Pollien Syndic, de MM. Tesse, Dumont, Emery, Durussel et de M. Tronchet, boursier.

Lors de cette séance, il nous a été présenté le préavis qui vous est soumis et nous avons passé l'ensemble des postes du budget 2021.

Lors de cette séance, plusieurs membres venant de rejoindre la commission ont posé de nombreuses questions pour éclaircir au maximum leur compréhension dudit préavis et budget. Il s'en est suivi d'autres questions et demandes de clarification des autres membres. Les municipaux ont répondu aux membres de la commission présents de manière claire et satisfaisante.

À la suite de cette séance, la commission composée des personnes mentionnées ci-dessus est restée pour délibérer et a statué à l'unanimité des membres présents sur ce préavis.

Les charges du budget 2021 se montent à CHF 7'737'500, avec un déficit budgété de CHF 262'000.

Suite à son analyse, la commission souhaite mettre en évidence les éléments suivants :

- Le préavis est bien documenté et permet une bonne compréhension du budget de la Commune. La comparaison avec les comptes 2019 est claire, en rapport à l'année précédente où cet exercice était rendu plus complexe dû à une ventilation de plusieurs points dans des postes différents.
- Comme à l'accoutumée le budget présente une approche prudente au niveau des recettes. Nous remarquons que les dépenses sont prévues au plus juste.
- La majorité des augmentations sont des frais imposés par le canton ou par des associations intercommunales. Nous tenons à ce sujet à rendre attentif le conseil communal au fait que les frais imputés par le parascolaire et le scolaire (ASICoPe, ASIVenoge et AJERCO) ne cessent d'augmenter (c.f. tableau en p.3 du préavis) et qu'ils vont être récurrents sur le long terme, voire même augmenter. Nous pensons qu'il est important de suivre cela de près, afin de s'assurer que les charges sont toujours supportables pour la Commune et en adéquations avec ses besoins.
- Concernant la piscine intercommunale, depuis 2020, comme mentionné dans le préavis en page 3, les charges ne seront plus à charge directe des communes, mais refacturées aux différents organismes privés et publiques, comme l'ASIVenoge et l'ASICoPe. Ces charges seront donc supportées de manière indirecte par la commune au prorata de la participation des élèves de Penthaz, avec un coût de CHF 440 par élève. La commission a soulevé la question de savoir si les frais de transport impliquant les cours de piscine des élèves n'étant pas enclassés sur la commune de Cossonay étaient inclus dans ce montant indiqué par l'ASPIC. M. Dumont s'est engagé à se renseigner pour savoir si ces frais ont été pris en compte ou non.
- La perte budgétée n'est qu'une projection dont les éléments sont tributaires de montants pas encore connus (impôts des personnes morales, comptes liés à la péréquation : police, prévoyance sociale, ...),

ainsi que de l'impact lié à la situation COVID-19 rendant encore plus délicat l'exercice de la réalisation budget.

En conclusion, la commission propose, à l'unanimité des membres présents, au Conseil communal de Penthaz d'approuver le préavis municipal n°03-2020 concernant le budget 2021.

Penthaz, le 7 novembre 2020

Le Président

Christian Muster

La Rapporteuse

Natacha Baudet